

RAPPORT ① ② ③

ANALYSE DU CONTEXTE ET DES DYNAMIQUES DU CONFLIT DANS LE NORD-EST DU NIGÉRIA

RAPPORT CONTEXTUEL

📍 NIGERIA

Des technologies innovantes
pour prévenir et lutter contre
les violences sexuelles liées
aux conflits

WE ARE
NOT WEAPONS
OF WAR



INTRODUCTION

Le présent document constitue le premier rapport contextuel d'une série de trois, élaborée dans le cadre du projet « Nigéria : des technologies innovantes pour prévenir et lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits ». Ce projet est mis en œuvre conjointement par les ONG **We are NOT Weapons of War (WWoW)** et **Bibliothèques Sans Frontières (BSF)** dans l'État de Borno, avec le soutien financier du **Centre de crise et de soutien (CdCS)** du **Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)**.

L'objectif de cette série de rapports est de fournir une analyse approfondie des violences sexuelles liées aux conflits dans le nord-est du Nigéria, afin de soutenir la mise en œuvre du projet, d'adapter les interventions aux réalités du terrain et d'orienter les actions de plaidoyer ainsi que la prise en charge des survivantes et survivants.

Cette série de rapports :

- Présente l'environnement politique et sécuritaire du nord-est Nigérian ;
- Propose une analyse détaillée de l'usage des violences sexuelles dans les différents conflits qui touchent la région depuis le début des années 2000 ;
- Examine les besoins et les défis en matière de prévention et de prise en charge des victimes de violences sexuelles liées aux conflits.

Le projet a officiellement démarré le 1er novembre 2023 pour une durée initiale de 18 mois et a été prolongé jusqu'en décembre 2025. **La réalisation et la rédaction de ces rapports ont été menées par les équipes de We are NOT Weapons of War (WWoW)**, avec l'appui de Grassroots Researchers Association (GRA), partenaire opérationnel local de WWoW basé à Maiduguri.

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Introduction..... | 3 |
| Liste des abréviations | 4 |
| <hr/> | |
| CONTEXTUALISATION DU PROJET | 6 |
| Les ONG partenaires du projet..... | 7 |
| Méthodologie | 8 |
| <hr/> | |
| ANALYSE DU FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL DU NIGÉRIA..... | 12 |
| Organisation politique et administrative du Nigéria..... | 13 |
| Pluralisme juridique et cadre pénal au Nigéria..... | 15 |
| <hr/> | |
| ANALYSE DU CONTEXTE SÉCURITAIRE AU NORD-EST DU NIGÉRIA FOCUS SUR L'ÉTAT DE BORNO | 17 |
| Évolution sécuritaire et dynamique des conflits dans le nord-est du Nigéria..... | 18 |
| La réponse militaire nigériane | 23 |
| Les violences perpétrées à l'encontre des populations civiles | 25 |
| Qualification juridique des conflits au nord-est du Nigéria | 26 |
| <hr/> | |
| INTERVIEW | 28 |
| <hr/> | |
| BIBLIOGRAPHIE | 30 |
| <hr/> | |
| AUTEURS..... | 31 |

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A

ACJA

Administration of Criminal Justice Act

AFD

Agence Française de Développement

AI

Amnesty International

APC

All Progressives Congress

B

BAY

Borno-Adamawa-Yobe

BSF

Bibliothèques Sans Frontières

C

CANI

Conflit Armé Non-International

CDCS

Centre de Crise et de Soutien

CEDAW

Comité pour l'élimination de la
discrimination à l'égard des femmes

CICR

Comité International de la Croix-Rouge

CJTF

Combined Joint Task Force (ou FMM :
Force Multinationale Mixte)

CMR

Prise en Charge Clinique

CPA

Criminal Procedure Act

CPC

Criminal Procedure Code

CPI

Cour Pénale Internationale

CRSV

Violences sexuelles liées aux conflits
(Conflict-related sexual violence)

| | | |
|---|---|--|
| D | L | S |
| DIDH Droit International des Droits de l'Homme | LGA Local Government Area | SRSG-SVC Représentante spéciale du Secrétaire général sur la question des violences sexuelles commises en période de conflit - Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict. |
| DIH Droit International Humanitaire | | SSR Santé Sexuelle et Reproductive |
| DIP Droit International Pénal | M | |
| | MEAE Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères | |
| E | MDM Médecins du Monde | T |
| EEI Engins Explosifs Improvisés | MSF Médecins Sans Frontières | TPA Terrorism Prevention Act (loi sur la Prévention du Terrorisme) |
| EIAO État Islamique en Afrique de l'Ouest | N | |
| | NAPTIP National Agency for the Prohibition of Trafficking in Person | |
| G | O | U |
| GANE Groupes Armés Non Étatiques | OCHA Bureau de la coordination des affaires humanitaires | UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |
| GRA Grassroots Researchers Association | OIM Organisation Internationale pour les Migrations | VBG Violences Basées sur le Genre |
| H | ONG/OING Organisation (Internationale) Non-Gouvernementale | V |
| HCR Haut-Commissariat aux Réfugiés | ONU Organisation des Nations Unies | VAPPA Violence Against Persons (Prohibition) Act |
| I | OSC Organisation de la Société Civile | UNFPA Le Fonds des Nations unies pour la population |
| IDPs Internally Displaced Persons (Personnes Déplacées Internes) | P | W |
| IMC International Medical Corps | PHC Primary Health Center (Centres de soin et de santé primaires) | WWoW We are NOT Weapons of War |
| IST Infection Sexuellement Transmissible | PUI Première Urgence Internationale | |
| J | | |
| JAS Jama'tu Ahlis Sunna Lidda'awati wal-Jihad | | |

PARTIE 1

CONTEXTUALISATION DU PROJET



¹ United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, *Nigeria Humanitarian Response Plan 2024* (New York: OCHA, 2024).

² International Crisis Group, *JAS vs. ISWAP: War between Boko Haram splinters* (Brussels: International Crisis

³ United Nations Security Council, *Report of the Secretary-General on Conflict-Related Sexual Violence (S/2024/292)* (New York: United Nations, April 2024)

⁴ UNIDIR, *Reconsidering Common Conceptions Around Sexual Violence in Conflict Contexts: Evidence from North-West of Nigeria, the Lake Chad Basin and Colombia* (Geneva: UNIDIR, 2025).

Le Nigéria, première économie d'Afrique subsaharienne, demeure confronté à d'importantes disparités sociales, économiques et géographiques. Les crises sécuritaires persistantes fragilisent la stabilité du pays et entravent l'accès aux services de base.

En 2024, environ **7,9 millions de personnes** avaient besoin d'une aide humanitaire et de protection, dont **86% de femmes et d'enfants** – les femmes et les filles représentant à elles seules **56%** des personnes affectées¹.

Le nord-est du pays, en particulier les États de **Borno, Adamawa et Yobe (BAY)**, reste le plus touché par les conflits liés aux activités de groupes armés non étatiques, dont **Boko Haram** et diverses factions affiliées. Après plus de quinze années d'insécurité, la région demeure au cœur d'une crise humanitaire prolongée².

Les violences sexuelles observées dans ce contexte s'inscrivent dans des dynamiques complexes de conflit armé et de terrorisme, où elles peuvent servir à contrôler les populations locales, à terroriser les communautés ou à soutenir les économies de guerre³. Les données disponibles indiquent une sous-déclaration persistante des cas, liée à la stigmatisation sociale et à l'absence de mécanismes de signalement adaptés⁴.

C'est dans ce contexte que **We are NOT Weapons of War (WWoW)** et **Bibliothèques Sans Frontières (BSF)** coopèrent pour déployer des outils technologiques et des contenus contextualisés, en ligne et hors ligne, destinés à documenter les violences sexuelles liées aux conflits, à mieux identifier les besoins des victimes et à renforcer la sensibilisation communautaire, en partenariat avec la société civile locale.

1

LES ONG PARTENAIRES DU PROJET

We are NOT Weapons of War (WWoW) est une organisation non gouvernementale française basée à Paris, dédiée à la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits dans le monde. Depuis sa création en 2014, WWoW promeut une approche globale et holistique visant à prévenir, documenter et combattre l'usage du viol comme arme de guerre. Son action repose sur des méthodes innovantes, combinant plaidoyer international, accompagnement des acteurs locaux et développement d'outils technologiques adaptés. L'organisation a notamment conçu **BackUp, une application web sécurisée qui permet aux survivantes et survivants** de signaler les violences subies, de sécuriser leurs témoignages et de faciliter leur orientation vers des services médicaux, psychosociaux et juridiques, grâce à un réseau de partenaires locaux et internationaux.

Bibliothèques Sans Frontières (BSF), créée en 2007 à l'initiative de l'historien Patrick Weil, œuvre pour un accès universel à l'éducation, à la culture et à l'information. L'organisation conçoit et déploie des dispositifs innovants pour renforcer la résilience des populations vulnérables et leur permettre d'apprendre, de s'informer et de s'émanciper, y compris en contexte de crise ou de déplacement. Forte d'une présence dans plus de 30 pays, BSF a développé des programmes en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et des Grands Lacs, au Moyen-Orient et au Bangladesh. Ses initiatives ont bénéficié du soutien de partenaires tels que le **Partenariat mondial pour l'éducation**, le **Fonds d'innovation et de développement** de l'AFD et le **CdCS** du MEAE.

Grassroots Researchers Association (GRA) est une organisation nigériane à but non lucratif et apolitique, enregistrée en 2016 auprès de la Commission des Affaires corporatives du Nigéria. Basée à Abuja et dotée de bureaux régionaux dans plusieurs États du pays, GRA œuvre à la prévention et à la réduction des violences sexuelles, notamment par la recherche, la sensibilisation communautaire et le plaidoyer. L'organisation collabore avec les autorités locales et les acteurs de la société civile pour promouvoir des politiques publiques de justice et de soutien aux survivantes et survivants.

2

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie adoptée pour ce rapport repose sur une **approche mixte**, combinant des méthodes **quantitatives et qualitatives** afin d'offrir une analyse complète et rigoureuse de la situation des violences sexuelles liées aux conflits dans l'État de Borno.

Approche quantitative

L'approche quantitative visait à identifier des tendances mesurables et à établir des bases factuelles à partir de données statistiques vérifiées.

COLLECTE DE DONNÉES SECONDAIRES :

- Exploitation de bases de données humanitaires, notamment celles des **clusters sectoriels** (protection, santé, éducation) et d'organisations internationales telles que l'ONU, l'OIM ou le HCR ;
- Consultation de rapports d'enquêtes produits par des **instituts spécialisés** en études sociales et humanitaires ;
- Analyse des **données administratives locales**, incluant les rapports des autorités et agences gouvernementales concernées.

ANALYSE DESCRIPTIVE ET COMPARATIVE :

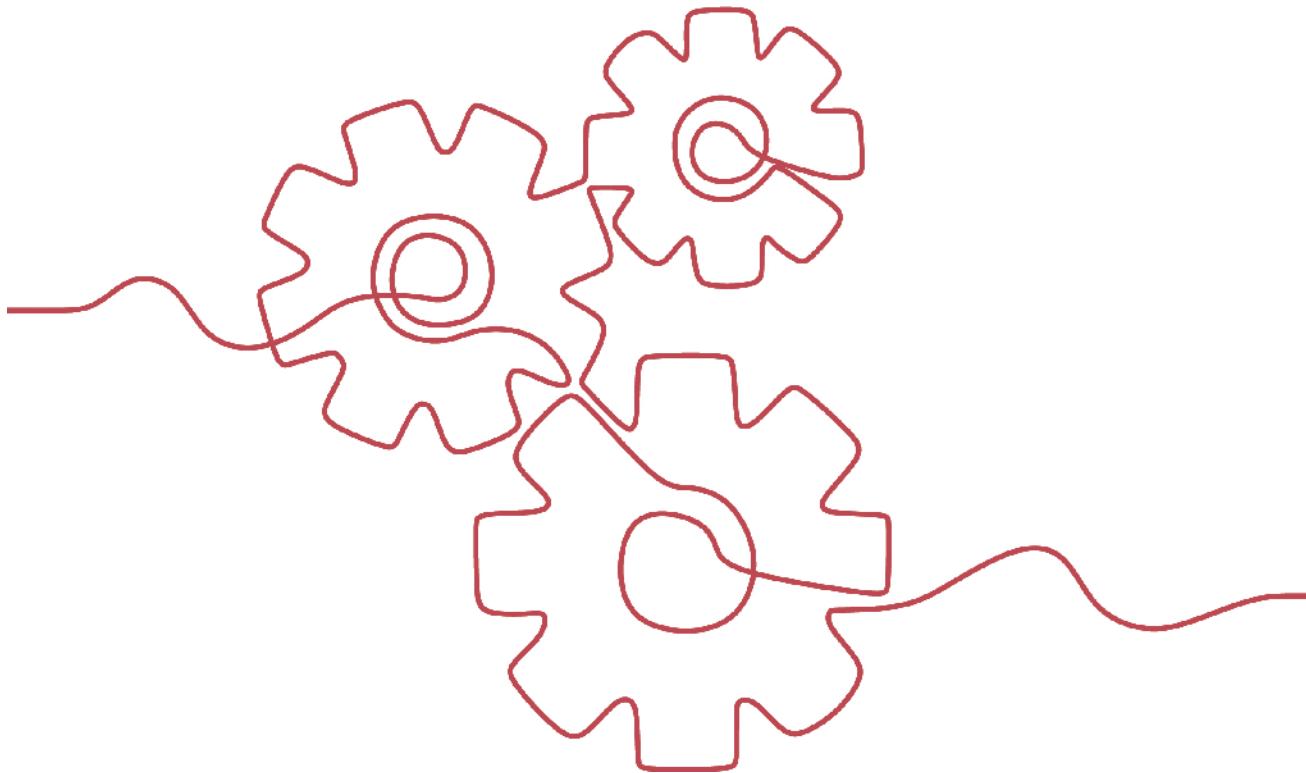
- Compilation d'indicateurs clés relatifs aux violences sexuelles (prévalence, profils des survivantes et survivants, profils des auteurs, zones et types d'incidents) ;
- Mise en perspective des résultats avec les tendances régionales et internationales, afin de situer l'État de Borno dans un cadre analytique plus large.

Approche qualitative

L'approche qualitative a permis d'approfondir la compréhension des facteurs contextuels, des dynamiques communautaires et des expériences vécues.

RECHERCHE DOCUMENTAIRE :

- Analyse de documents institutionnels, de publications scientifiques et de cadres politiques relatifs aux violences sexuelles dans les conflits ;
- Examen des **cadres juridiques nationaux et internationaux** applicables à la prévention, à la protection et à la justice pour les survivantes et survivants.



ENTRETIENS ET GROUPES DE DISCUSSION :

- Réalisation d'entretiens semi-dirigés avec des représentants d'organisations locales et internationales, des **représentants communautaires**, des **activistes** et du **personnel humanitaire** ;
- Organisation de **groupes de discussion** avec des membres de communautés affectées (déplacés internes, anciens combattants, réseaux de survivantes, etc.) afin de recueillir des perspectives diversifiées ;

Les entretiens ont été menés en ligne et lors de deux missions de terrain à Maiduguri (février et octobre 2024), conduites par les équipes de WWoW en collaboration avec GRA. L'analyse thématique des échanges a permis d'identifier les obstacles, besoins et opportunités liés à la prévention et à la prise en charge des violences sexuelles.

La triangulation des données

Pour renforcer la **validité et la fiabilité** des conclusions, une triangulation systématique des sources a été appliquée :

- Croisement des résultats issus des approches quantitative et qualitative ;
- Vérification des tendances observées à la lumière des données secondaires et des témoignages recueillis ;
- Réévaluation continue des hypothèses au regard des observations de terrain.

Définition des terminologies employées

TERRORISME

Il n'existe pas de définition universellement reconnue du terrorisme en droit international. Chaque État conserve une marge d'interprétation dans sa législation nationale. Toutefois, ce rapport s'appuie sur les éléments constitutifs énoncés dans la **Résolution 1566 (2004)** du **Conseil de sécurité des Nations Unies**, selon laquelle le terrorisme implique « *l'intimidation ou la coercition de populations ou de gouvernements par la menace ou la perpétration d'actes de violence causant la mort, des blessures graves ou la prise d'otages* »⁵.

Au Nigéria, le **Terrorism (Prevention and Prohibition) Act** de 2022 définit un acte de terrorisme comme « *tout acte accompli volontairement dans l'intention de promouvoir une idéologie politique, religieuse, raciale ou ethnique et susceptible de nuire gravement au pays ou à une organisation internationale* »⁶.

GROUPE ARMÉ NON ÉTATIQUE (GANE)

Un groupe armé non étatique est une entité organisée, non rattachée à un gouvernement, remplissant trois critères cumulatifs : i) un niveau suffisant d'organisation interne et une structure de commandement ; ii) la capacité de planifier et de mener des opérations militaires ; iii) le contrôle d'une portion du territoire⁷.

CONFLIT ARMÉ NON INTERNATIONAL (CANI)

Selon l'**article 3 commun aux Conventions de Genève (1949)**, un conflit armé non international désigne un conflit interne au territoire d'un État impliquant les forces de l'État et une ou plusieurs entités armées non étatiques, ou plusieurs groupes armés non étatiques entre eux. Deux conditions cumulatives sont requises : un seuil d'intensité de violence et une organisation suffisante des groupes impliqués⁸.

CRIMES DE GUERRE

Les crimes de guerre sont des violations graves du droit international humanitaire commises dans le contexte d'un conflit armé, engageant la responsabilité pénale individuelle. Le **Statut de Rome** de la **Cour pénale internationale (CPI)**, article 8, distingue plusieurs catégories, notamment :

- les infractions graves aux Conventions de Genève ;
- les autres violations graves des lois et coutumes des conflits internationaux ;
- les violations graves de l'article 3 commun dans les conflits non internationaux ;
- d'autres violations graves du DIH. Parmi les actes qualifiables : le meurtre, la torture, la prise d'otages, l'emploi d'armes provoquant des souffrances excessives, le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée et d'autres formes graves de violence sexuelle.

CRIME CONTRE L'HUMANITÉ

L'**article 7 du Statut de Rome** définit un crime contre l'humanité comme un acte commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique dirigée contre une population civile, en connaissance de cette attaque. Sont inclus : le meurtre, l'extermination, l'esclavage, la torture, le viol et autres violences sexuelles, la persécution ou la disparition forcée.

⁵ United Nations Security Council, *Resolution 1566 (2004)*, S/RES/1566, 8 October 2004.

⁶ Federal Republic of Nigeria, *Terrorism (Prevention and Prohibition) Act*, 2022 (Abuja: Government Printer, 2022).

⁷ International Committee of the Red Cross, *Handbook for Parliamentarians No. 25: International Humanitarian Law*.

⁸ Ibid.

⁹ United Nations Department of Peace Operations (DPO), Department of Political and Peacebuilding Affairs (DPPA), Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR) and Office of the Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict (OSRSG-SVC), *Handbook for United Nations Field Missions on Preventing and Responding to Conflict-Related Sexual Violence* (New York: United Nations, 2020), pp. 10-12.

¹⁰ Statut de Rome de la Cour pénale internationale, 17 juillet 1998 (entré en vigueur le 1er juillet 2002), document des Nations Unies A/CONF.183/9 (« Statut de Rome »), articles 7, 1, g), 8, 2, b) xxii et 8, 2.

e) vi.

¹¹ United Nations Department of Peace Operations (DPO), Department of Political and Peacebuilding Affairs (DPPA), Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR) and Office of the Special Representative of the Secretary-General on Sexual Violence in Conflict (OSRSG-SVC), *Handbook for United Nations Field Missions on Preventing and Responding to Conflict-Related Sexual Violence* (New York: United Nations, 2020), pp. 10-12.

GÉNOCIDE

L'article II de la Convention sur le génocide (1948) définit le génocide comme tout acte commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Les actes visés comprennent notamment le meurtre, les atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale, le transfert forcé d'enfants et les mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe.

VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

La violence basée sur le genre désigne tout acte préjudiciable dirigé contre une personne en raison de son sexe ou de son genre socialement construit. Ces violences englobent les atteintes physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques fondées sur des rapports inégaux de pouvoir entre les sexes. Elles visent souvent à maintenir ou à renforcer des structures de domination et de discrimination.

Elles peuvent être perpétrées en temps de paix comme en période de conflit, dans la sphère publique ou privée, et touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, tout en affectant également les hommes, les garçons et les personnes aux identités de genre diverses⁹.

VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AUX CONFLITS

Les violences sexuelles liées aux conflits comprennent les actes de violence sexuelle qui sont directement ou indirectement liés à un conflit armé. Cette catégorie inclut notamment le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, l'avortement forcé, la stérilisation forcée, le mariage forcé ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable¹⁰.

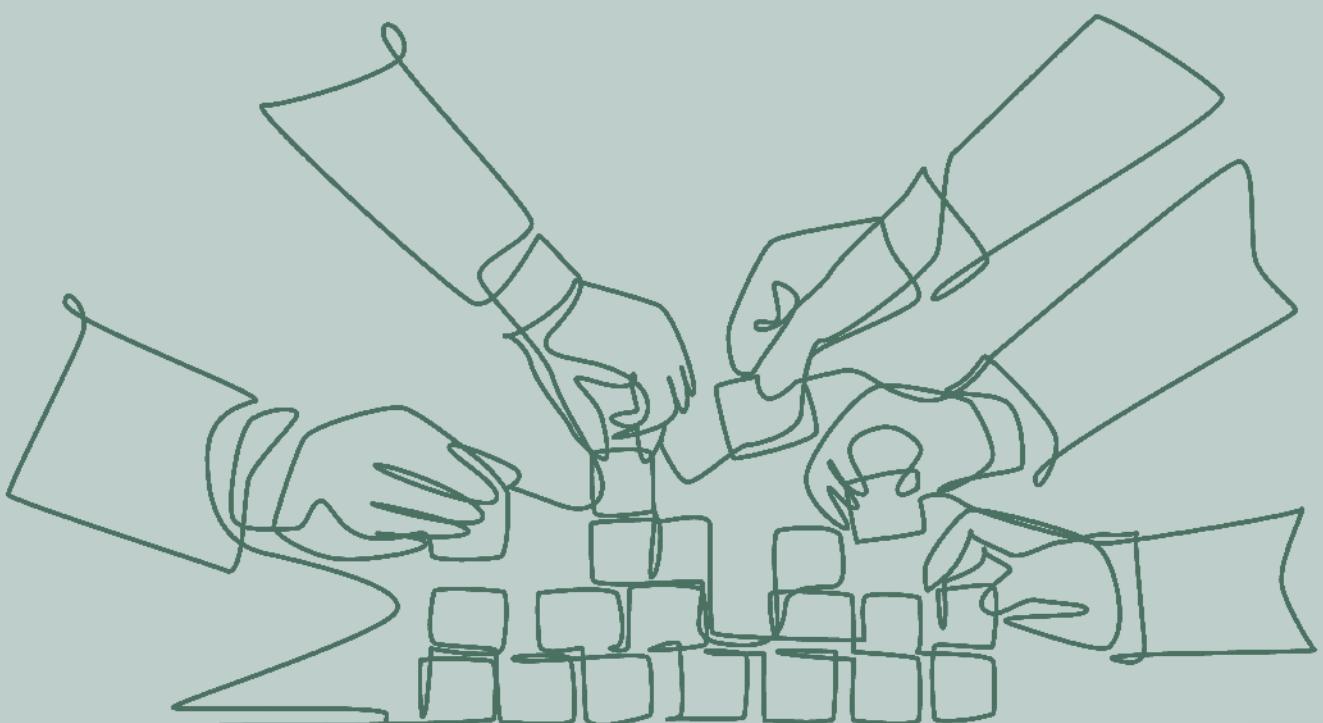
Ces violences peuvent être commises à des fins stratégiques ou opportunistes — pour terroriser des populations, déplacer des communautés, punir des groupes perçus comme ennemis ou détruire la cohésion sociale — et sont reconnues comme pouvant constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou, dans certaines conditions, des actes de génocide¹¹.

L'analyse contextuelle qui suit prolonge la démarche méthodologique exposée précédemment. Elle vise à situer le projet dans son environnement politique, sécuritaire et socio-économique, afin d'en éclairer la faisabilité, la pertinence et les conditions de mise en œuvre. En cohérence avec les objectifs du projet « Nigéria : des technologies innovantes pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits », cette analyse offre un cadre de compréhension global des dynamiques à l'œuvre dans le pays et des spécificités de la crise dans le nord-est.

Elle s'organise en deux volets complémentaires : d'abord une lecture générale du fonctionnement institutionnel, sécuritaire et juridique du Nigéria, puis un approfondissement centré sur l'État de Borno, épicentre du conflit et zone prioritaire d'intervention du projet. Cette approche permet de relier les facteurs structurels nationaux aux réalités locales, et d'identifier les leviers et contraintes qui ont un impact sur la mise en œuvre du projet porté par WWoW et BSF avec leurs partenaires.

PARTIE 2

ANALYSE DU FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL DU NIGÉRIA



1

ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU NIGÉRIA

Le Nigéria est une fédération composée de trente-six États et d'un Territoire de la capitale fédérale (Federal Capital Territory, FCT – Abuja), instituée par la Constitution de 1999. Celle-ci établit une répartition des compétences entre trois niveaux de gouvernement : fédéral, étatique et local¹². La structure fédérale explique des mises en œuvre différencierées des politiques publiques selon les États.

Le pouvoir exécutif est exercé par le Président de la République, assisté d'un Vice-président et d'un Conseil des ministres, tandis que le pouvoir législatif repose sur une Assemblée nationale bicamérale comprenant le Sénat et la Chambre des représentants. Les gouvernements des États disposent d'une marge d'autonomie significative, dotés chacun d'un gouverneur, d'une assemblée législative et d'une administration propre. Chaque gouverneur agit en tant que représentant de l'État fédéral, tout en assurant la coordination des politiques locales. Depuis mai 2023, la présidence est assurée par **M. Bola Ahmed Tinubu**, élu sous l'égide du parti All Progressives Congress (APC). Le système électoral, fondé sur la tenue simultanée des élections présidentielles et législatives, tend à renforcer la cohérence politique entre l'exécutif et le Parlement.

Le président détient par ailleurs un pouvoir étendu de nomination, notamment pour les ministres (un par État fédéré) et les juges de la Cour suprême, ce qui confère à l'exécutif une influence déterminante sur le système judiciaire et sur la gouvernance fédérale. Cependant, **le fédéralisme nigérian repose aussi sur des mécanismes d'équilibre confessionnel et régional** : la Constitution et les pratiques politiques imposent un partage du pouvoir visant à préserver la cohésion nationale dans un pays marqué par des clivages religieux et ethniques profonds. **Ainsi, la règle non écrite de la rotation Nord/Sud prévoit qu'un président originaire du Sud chrétien doit être secondé par un vice-président musulman du Nord (actuellement M. Kashim Shettima, ancien gouverneur de l'État de Borno), et inversement.** Ce principe est également appliqué au niveau des États, où un vice-gouverneur est choisi dans une zone géographique différente de celle du gouverneur afin de garantir une représentation équilibrée¹³.

Cette architecture institutionnelle vise à refléter la diversité ethnique, religieuse et régionale du pays, mais elle génère aussi des inégalités d'application des politiques publiques. Dans la pratique, les différences de capacités administratives et financières entre États, combinées à des contraintes au niveau des administrations locales (Local Government Areas), produisent des écarts d'accès aux services essentiels et à la protection, particulièrement marqués dans le nord-est. En effet, le Nigéria compte 774 Local Government Areas (LGA) chargées de la mise en œuvre des politiques publiques de proximité : services de santé primaire, éducation de base, état civil, gestion des marchés, entretien des infrastructures et maintien de

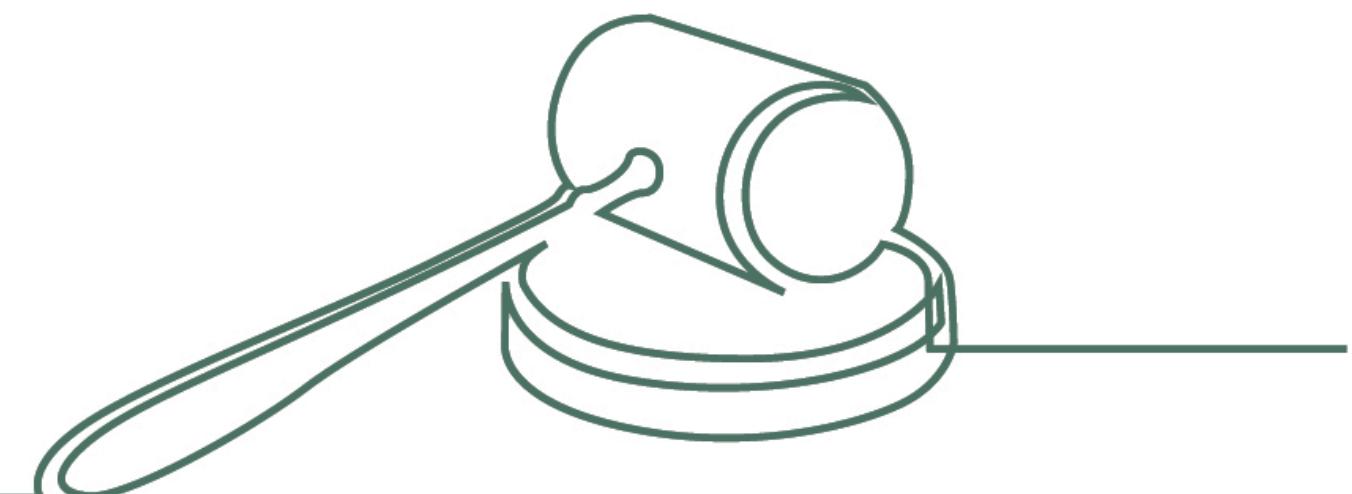
¹² Constitution of the Federal Republic of Nigeria (1999), Chapter I, Sections 2–3.

¹³ Suberu, R. T. (2022). *Ethnic inequality, the federal character principle, and reform of Nigeria's presidential federalism* (Working Paper No. 2022/113). UNU-WIDER.

la sécurité communautaire. Cependant, la plupart des LGA dépendent largement des transferts fédéraux, dont la redistribution est assurée par les gouvernements des États. Cette dépendance financière limite leur autonomie effective et fragilise la gouvernance de proximité, en particulier dans les zones rurales et celles touchées par l'insécurité prolongée. Les observations onusiennes récentes soulignent que ces contraintes compromettent la continuité des services essentiels et l'accès des femmes et des filles à la protection dans les États du nord-est¹⁴.

Cette organisation fédérale complexe – conjuguant diversité politique, centralisation financière et capacités administratives inégales – influence directement la mise en œuvre des programmes publics et des projets humanitaires. La réussite du projet « Nigéria : des technologies innovantes pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits » dépendra ainsi de la coordination entre les niveaux fédéral, étatique et local : reconnaissance institutionnelle au niveau central, engagement opérationnel du gouvernement de l'État de Borno et implication active des autorités locales et communautaires dans la gestion et la diffusion des dispositifs mis en place.

¹⁴ United Nations, CEDAW/C/NGA/IR/1: Rapport sur l'enquête concernant le Nigéria menée en vertu de l'article 8 du Protocole facultatif à la CEDAW (New York: UN, 2025), §15–18.



2

PLURALISME JURIDIQUE ET CADRE PÉNAL AU NIGÉRIA

¹⁵ United Nations, CEDAW/C/NGA/IR/1: Rapport sur l'enquête concernant le Nigéria menée en vertu de l'article 8 du Protocole facultatif à la CEDAW (New York: UN, 2025), §15-18.

¹⁶ Constitution of the Federal Republic of Nigeria (1999), Chapter I, Sections 2-3.

¹⁷ Baker McKenzie, Fighting Domestic Violence – Nigéria, Section 1: Legal Provisions (2025).

¹⁸ United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC), UNODC Strategic Vision for Nigeria 2030 (Vienne: UNODC, 2023), p. 11.

¹⁹ United Nations, CEDAW/C/NGA/IR/1: Rapport sur l'enquête concernant le Nigéria menée en vertu de l'article 8 du Protocole facultatif à la CEDAW (New York: UN, 2025), §15-18.

²⁰ Federal Republic of Nigeria, *Terrorism (Prevention and Prohibition) Act*, 2022 (Abuja: Government Printer, 2022).

²¹ Federal Republic of Nigeria, *Violence Against Persons (Prohibition) Act*, 2015 (Abuja: Federal Government, 2015).

Le système de justice pénale du Nigéria reflète la diversité culturelle, religieuse et institutionnelle du pays. Il repose sur un **pluralisme juridique** combinant le droit statutaire hérité de la *common law* britannique, le droit coutumier et, dans douze États du Nord, le droit islamique (*charia*). Ce cadre vise à concilier les traditions locales avec les principes de l'État de droit¹⁵.

La Constitution fédérale de 1999 fixe la répartition des compétences entre le niveau fédéral et les 36 États, chacun disposant d'un pouvoir législatif et judiciaire propres. Les lois fédérales s'appliquent directement au Territoire de la capitale fédérale et doivent être adoptées ou adaptées par les États pour produire effet sur leur territoire¹⁶.

Historiquement, **deux codes pénaux distincts s'appliquent** : le "**Criminal Code**", utilisé dans les États du Sud et fondé sur le modèle britannique, et le "**Penal Code**", en vigueur dans les États du Nord, intégrant des dispositions inspirées de la *charia*¹⁷. Pour moderniser et harmoniser les règles de procédure pénale, le Nigéria a adopté en 2015 l'**Administration of Criminal Justice Act** (ACJA). Cette loi vise à accélérer les procès, limiter les détentions arbitraires et renforcer la protection des droits des personnes poursuivies. Cependant, sa mise en œuvre reste inégale : seuls onze États sur trente-six l'ont effectivement incorporée dans leur législation. Les autres continuent d'appliquer le **Criminal Procedure Code** (CPC) au Nord et le **Criminal Procedure Act** (CPA) au Sud¹⁸. Dans l'État de Borno, la justice fonctionne selon un régime mixte combinant des éléments du CPC et certaines dispositions de l'ACJA¹⁹.

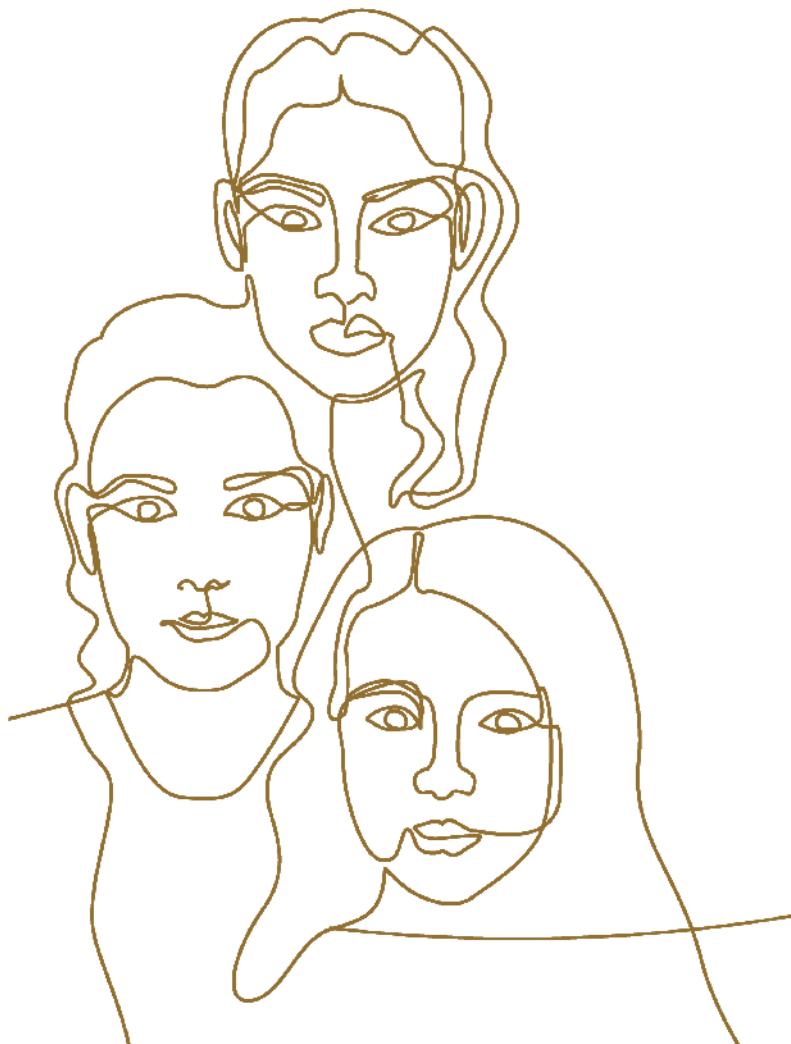
La répression du terrorisme est régie par le **Terrorism (Prevention and Prohibition) Act** de 2022, qui abroge les versions précédentes de 2011 et 2013 et renforce les sanctions applicables aux actes d'enlèvement, de financement ou de participation à des groupes extrémistes²⁰.

En matière de violences fondées sur le genre, le principal cadre juridique est la **Violence Against Persons (Prohibition) Act** de 2015, qui érige en infractions le viol, la mutilation génitale féminine, la violence domestique, les mariages forcés et d'autres atteintes à l'intégrité physique²¹. Cette loi fédérale a été progressivement adoptée par les États, mais son application demeure incomplète : certaines juridictions, notamment au Nord, ne l'ont pas encore transposée.

Selon le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le fonctionnement de la justice pénale dans le nord-est, en particulier dans l'État de Borno, est gravement perturbé par les conséquences du conflit avec Boko Haram. Les tribunaux font face à des moyens limités, à des chevauchements entre juridictions civiles, coutumières et religieuses, ainsi qu'à des pratiques extrajudiciaires persistantes. Ces contraintes compromettent l'accès à la justice et la protection des droits fondamentaux, notamment pour les victimes de terrorisme, de violences sexuelles et de violences fondées sur le genre²².

²² United Nations, CEDAW/C/NGA/IR/1: Rapport sur l'enquête concernant le Nigéria menée en vertu de l'article 8 du Protocole facultatif à la CEDAW (New York: UN, 2025), §15–18.

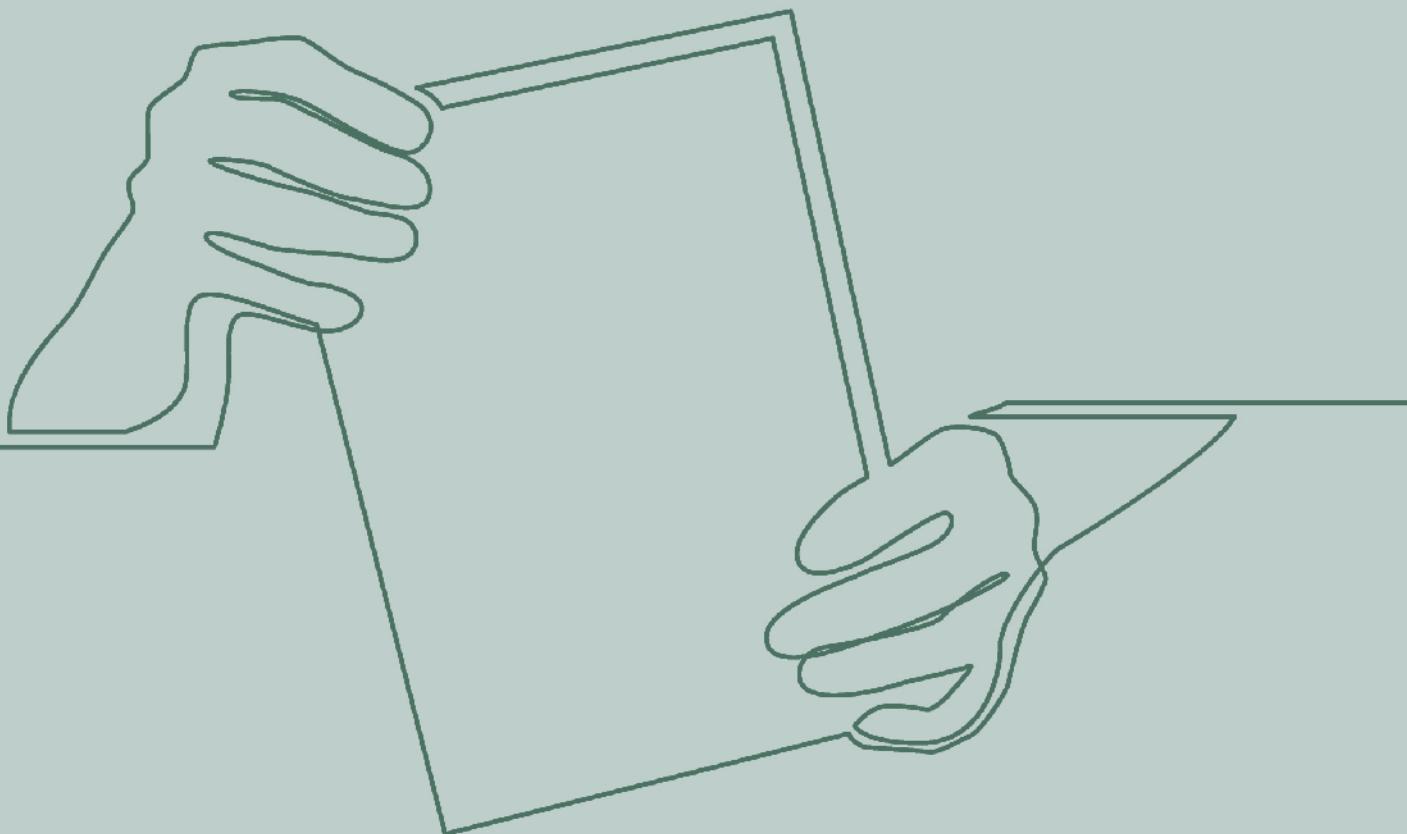
Dans ce contexte fragmenté, le projet « Nigéria : des technologies innovantes pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits. » s'inscrit comme un outil complémentaire de documentation, de coordination et de sensibilisation, favorisant l'identification des victimes et leur orientation vers les services disponibles, dans le respect du pluralisme juridique et des structures locales de gouvernance.



PARTIE 3

ANALYSE DU CONTEXTE SÉCURITAIRE AU NORD-EST DU NIGÉRIA

FOCUS SUR L'ÉTAT DE BORNO



1

ÉVOLUTION SÉCURITAIRE ET DYNAMIQUE DES CONFLITS DANS LE NORD-EST DU NIGÉRIA

Depuis son indépendance en 1960, le Nigéria a traversé de nombreuses crises sécuritaires et politiques, marquées par des tensions communautaires et religieuses persistantes. La guerre du Biafra (1967-1970) a laissé une empreinte durable sur la stabilité nationale, causant la mort de près de deux millions de civils et révélant les profondes fractures ethniques et confessionnelles du pays.

Ces fractures trouvent leur origine dans la composition profondément hétérogène du pays, qui rassemble plus de 250 groupes ethniques et linguistiques. Trois d'entre eux dominent la scène politique et démographique : les **Haoussa-Fulani**, majoritairement **musulmans**, établis dans le Nord ; les **Yoruba**, répartis entre islam et christianisme dans le Sud-Ouest ; et les **Igbo, chrétiens majoritairement catholiques**, concentrés dans le Sud-Est²³. Cette mosaïque identitaire, héritée de la période coloniale, s'est traduite par des rivalités persistantes pour le contrôle des ressources et des institutions de l'État fédéral. Ces clivages ethno-régionaux et religieux continuent d'influencer les dynamiques politiques, la distribution du pouvoir et les tensions locales dans plusieurs régions du pays.

Ces clivages, renforcés par les inégalités économiques et l'instabilité institutionnelle, ont favorisé l'émergence de multiples foyers de violence depuis les années 1980 : affrontements intercommunautaires, banditisme armé dans le nord-ouest, tensions séparatistes dans le sud-est et insurrections islamistes dans le nord-est²⁴. Depuis 2009, l'État de Borno constitue l'épicentre d'un conflit prolongé opposant les forces gouvernementales à des groupes armés non étatiques, dont plusieurs factions issues du mouvement Boko Haram. Ce conflit, par son intensité et sa durée, a entraîné une crise humanitaire majeure dans les États de Borno, Adamawa et Yobe²⁵.

²³ « Au Nigéria, la guerre du Biafra tue presque autant que Boko Haram », Afrique XXI, 13 août 2024. ² Ibid., p. 121-124

²⁴ International Crisis Group, *Violence in Nigéria's North West: Rolling Back the Mayhem*.

²⁵ United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), *Nigéria: Borno, Adamawa and Yobe (BAY) States – Situation Report, May 2025*.

²⁵ Vincent Hiribarren, « L'héritage spatial de l'Indirect Rule au Nigéria », *Hérodote*, n°159, 2015, p.13-26.

Marginalisation et vulnérabilité structurelle de l'État de Borno

L'État de Borno, situé à l'extrême nord-est du Nigéria, partage ses frontières avec le Niger, le Tchad et le Cameroun, formant ainsi un carrefour stratégique au sein du bassin du lac Tchad. Cet emplacement, historiquement favorable aux échanges transsahariens, est aujourd'hui un facteur de fragilité : la porosité des frontières, les trafics et la circulation d'armes légères y compliquent la régulation étatique et la sécurité des populations.

²⁶ Vincent Hiribarren, « L'héritage spatial de l'Indirect Rule au Nigéria », *Hérodote*, n°159, 2015, p. 13-26.

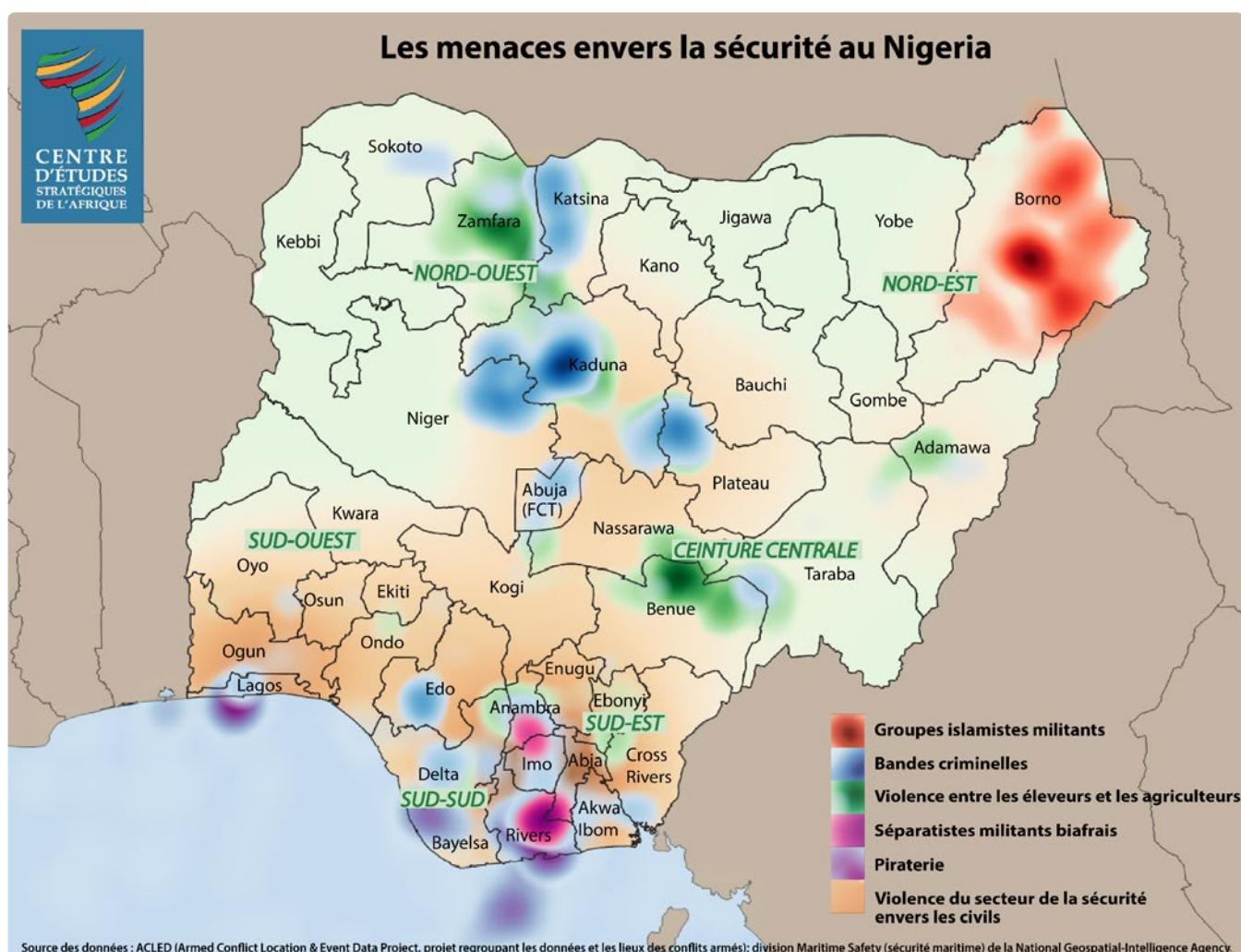
²⁷ United Nations Environment Programme (UNEP), "The tale of a disappearing lake", 28 février 2018.

Éloigné des centres politiques (Abuja) et économiques (Lagos), le Borno souffre d'un déficit chronique d'investissement public et d'une faible intégration dans l'économie pétrolière nationale. Cette marginalisation historique découle en partie de la gouvernance coloniale britannique fondée sur l'*Indirect Rule*, qui avait confié la gestion du territoire aux autorités coutumières locales²⁶. Cet héritage a laissé un appareil administratif faible et des institutions locales fragmentées, peinant à répondre aux besoins d'un État aujourd'hui marqué par la pauvreté et la précarité.

La vulnérabilité de Borno est accentuée par **sa faible intégration à l'économie pétrolière du Sud et par la dégradation des ressources du lac Tchad**. La littérature environnementale et onusienne documente la réduction marquée de la surface du lac depuis les années 1960, sous l'effet combiné des prélèvements, des sécheresses et du changement climatique, avec des conséquences directes sur la pêche, l'irrigation et les moyens de subsistance des communautés riveraines. Cette contrainte écologique renforce la vulnérabilité économique et la compétition locale pour l'accès aux ressources²⁷.

Ces fragilités structurelles s'imbriquent avec les dynamiques régionales de conflit. Les conflits et criminalités organisées se concentrent différemment selon les régions du Nigéria (insurrections islamistes au Nord-Est, banditisme armé au Nord-Ouest, tensions communautaires dans le Centre, etc.). La cartographie des menaces issues des données ACLED confirme la densité d'incidents liés aux groupes armés non étatiques dans le nord-est, et en particulier dans Borno, ce qui éclaire la difficulté d'y stabiliser durablement l'espace rural.

Figure 1 :
CESA, (2021),
“les menaces
envers la sécurité
au Nigéria”,
sources ACLED



Évolution et dynamiques du conflit armé dans le nord-est du Nigéria

Depuis le début des années 2000, le nord-est du Nigéria, et plus particulièrement l'État de Borno, est au cœur d'un conflit prolongé opposant les forces gouvernementales à plusieurs groupes armés non étatiques. Cette région concentre à elle seule plus du tiers des incidents violents enregistrés en Afrique de l'Ouest au cours de la dernière décennie²⁸. Ces violences s'inscrivent dans un contexte de marginalisation historique, de pauvreté structurelle et de faiblesse institutionnelle, qui ont favorisé l'implantation durable de mouvements insurrectionnels.

Genèse de l'insurrection (2002-2009)

Le mouvement **Boko Haram** naît dans les années 2000 à Maiduguri sous l'impulsion de **Mohammed Yusuf**, prédicateur issu de l'État de Yobe. Ses prêches s'appuient sur une critique de la corruption des élites locales et de l'injustice sociale, en prônant un retour à une application stricte de la charia²⁹. Le mouvement, d'abord religieux et communautaire, attire une jeunesse désœuvrée et déclassée, particulièrement touchée par le chômage et l'absence de perspectives économiques³⁰.

La situation bascule en 2009, lorsque l'armée nigériane réprime violemment une émeute à Maiduguri, exécutant Yusuf et plusieurs de ses partisans. Cet épisode marque la transformation du groupe en mouvement armé clandestin, orienté vers une lutte ouverte contre l'État fédéral³¹.

Expansion et radicalisation du conflit (2009-2015)

Sous la direction d'**Abubakar Shekau**, Boko Haram s'étend rapidement dans le nord-est, multipliant les attaques contre les forces de sécurité, les représentants religieux et les civils. Entre 2011 et 2014, l'organisation s'empare de plusieurs localités du Borno et déclare, en août 2014, un « *califat islamique* » centré autour de Gwoza³².

Un rapport de l'OCDE souligne que cette expansion s'explique autant par la faiblesse du contrôle territorial de l'État que par la porosité des frontières régionales. Le groupe profite également du déclin économique et écologique du bassin du lac Tchad — notamment de la raréfaction des ressources halieutiques — pour recruter parmi les communautés marginalisées³³.

En 2015, la Force multinationale mixte (MNJTF), réunissant le Nigéria, le Tchad, le Cameroun, le Niger et le Bénin, lance une vaste offensive militaire. Si elle permet de reprendre plusieurs centres urbains, notamment Bama et Dikwa, elle ne met pas fin à l'insurrection. L'OCDE et OCHA relèvent que ces opérations ont contribué à des déplacements massifs de population et à des violations graves du droit humanitaire, dont des violences sexuelles et des enlèvements³⁴.

²⁸ OCDE/SWAC, *The Geography of Conflict in North and West Africa* (Paris: OECD Publishing, 2020), p. 128.

²⁹ International Crisis Group, *Curbing Violence in Nigéria (III): The Boko Haram Insurgency* (Brussels: ICG, 2014).

³⁰ International Crisis Group, *Curbing Violence in Nigéria (III): The Boko Haram Insurgency* (Brussels: ICG, 2014).

³¹ OCDE/SWAC, *The Geography of Conflict in North and West Africa* (Paris: OECD Publishing, 2020), p. 134.

³² *Ibid.*, p. 137.

³³ *Ibid.*, p. 150.

³⁴ United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), *Nigéria: Borno, Adamawa and Yobe (BAY) States – Situation Report, May 2025*.

³⁵ International Crisis Group,
*Curbing Violence in Nigeria (II):
The Boko Haram Insurgency*
(Brussels: ICG, 2014).

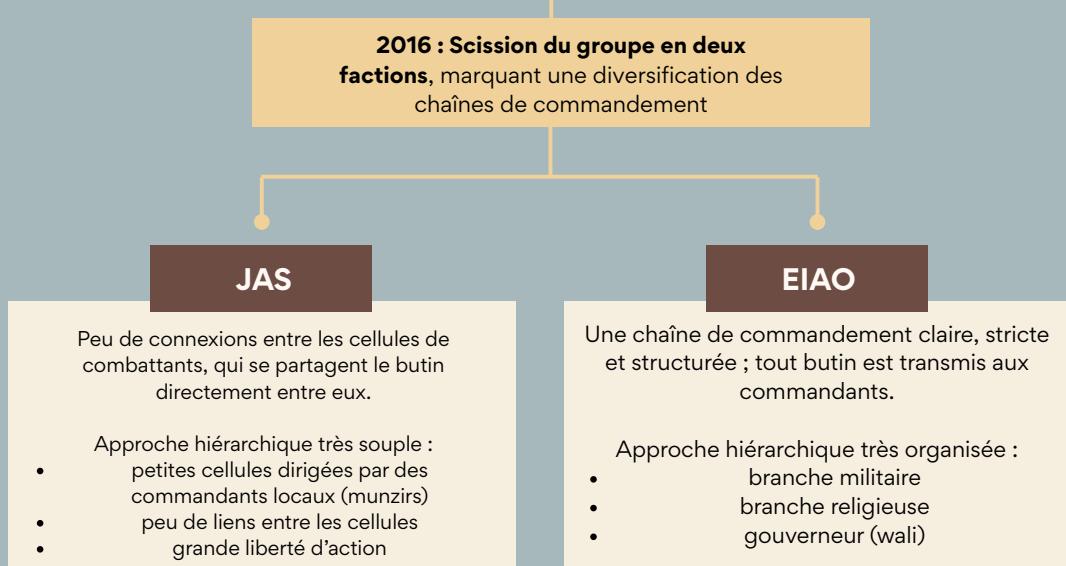
Fragmentation et persistance du conflit (2016–2025)

En 2016, Boko Haram se scinde en deux factions principales : **Jama'atu Ahlis Sunna Lidda'Awati wal-Jihad (JAS)**, dirigée par Abubakar Shekau, et **l'État islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP)**, affilié à Daech et commandé par Abu Musab al-Bar-nawi³⁵. Cette division accentue la complexité du conflit : JAS se maintient dans les zones forestières du sud du Borno et du lac Tchad, tandis que l'ISWAP consolide ses positions dans le nord de l'État et le long des frontières camerounaise et nigérienne.

Figure 3: Schéma des structures de commandement du JAS et de l'EIAO

Structures de commandement du JAS et de l'EIAO

Les deux factions armées, bien qu'appartenant initialement au même groupe sous l'appellation Boko Haram, ont connu d'importants changements hiérarchiques. L'EIAO, du fait de son appartenance à l'État islamique, s'est dotée d'une hiérarchie structurée, tandis que le JAS, davantage ancré dans les traditions locales, laisse à ses combattants une plus grande liberté d'action



©We are NOT Weapons of War x Grassroots Researchers Association

Depuis 2021, l'intensité des affrontements fluctue selon les saisons et les lignes d'approvisionnement. La compétition entre factions contribue à la recrudescence des violences contre les civils, notamment dans les zones rurales autour de Monguno et Kukawa.

En 2025, la situation sécuritaire demeure instable. Plusieurs zones rurales et transfrontalières de Borno restent exposées à des attaques et à des incidents armés. D'après le rapport humanitaire des Nations Unies de mai 2025, des attaques coordonnées attribuées à des groupes armés ont eu lieu dans les zones de Marte, Dikwa, Kalabalge et Nganzai, provoquant de nouveaux déplacements internes vers les centres urbains et perturbant les activités humanitaires.¹ Dans le même temps, la politique de « resettlement » menée par le gouvernement de l'État de Borno s'est poursuivie, avec la fermeture progressive du camp de Muna El-Badawy et des relocalisations vers Ajiri et Koyebe. Les partenaires humanitaires ont insisté sur la nécessité de garantir des conditions sûres, dignes et informées avant tout déplacement³⁶.

³⁶ United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), *Nigéria: Borno, Adamawa and Yobe (BAY) States – Situation Report, May 2025*.

³⁷ United Nations, CEDAW//C/NGA/IR/1: Rapport sur l'enquête concernant le Nigéria menée en vertu de l'article 8 du Protocole facultatif à la CEDAW (New York: UN, 2025), §15–18.

³⁸ United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), *Nigéria: Borno, Adamawa and Yobe (BAY) States – Situation Report, May 2025*.

Les conditions de vie des personnes déplacées internes demeurent précaires, tant dans les sites formels que dans les implantations informelles autour de Maiduguri. Les constats les plus récents font état de surpeuplement, d'un accès limité à l'eau, à l'assainissement, aux soins de santé et à l'éducation, ainsi que de risques de protection accrus. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a relevé que certaines fermetures de camps, effectuées sans solutions durables, ont entraîné des déplacements secondaires et renforcé l'exposition des femmes et des filles aux violences sexuelles et fondées sur le genre³⁷.

Enfin, la combinaison persistante de l'insécurité, des chocs climatiques et des contraintes d'accès humanitaire continue d'affecter les moyens de subsistance et d'aggraver la pauvreté dans l'État de Borno. Selon OCHA, ces facteurs entretiennent un cercle de vulnérabilité et compliquent la stabilisation sécuritaire et la reprise économique dans le nord-est du pays³⁸.

2

LA RÉPONSE MILITAIRE NIGÉRIANE

Face à la montée des violences dans le nord-est, la réponse du gouvernement nigérian a été dominée par une approche sécuritaire et militarisée. Depuis 2011, les autorités fédérales ont successivement lancé plusieurs opérations militaires de grande ampleur dans l'État de Borno et les régions frontalières du lac Tchad, visant à affaiblir Boko Haram puis ses factions issues de la scission de 2016.

La montée en puissance des opérations militaires (2011–2015)

À partir de 2011, plusieurs opérations militaires majeures se déploient dans les États de « BAY » pour lutter contre Boko Haram. La première, « Opération Restaurer l'ordre I » (ORO I), s'est déroulée de juin 2011 à mai 2013 et a déployé environ 4 000 soldats dans l'État de Borno. Ces soldats ont formé, avec la police et d'autres forces de sécurité, la **Force opérationnelle interarmées** (JTF).

En mai 2013, le président Goodluck Jonathan déclare l'état d'urgence dans les États de Borno, Adamawa et Yobe³⁹. Cette décision s'accompagne du déploiement massif de troupes dans le cadre de l'**opération Lafiya Dole**, dont l'objectif était de rétablir le contrôle territorial de l'État dans les zones occupées par Boko Haram⁴⁰.

Les forces nigérianes, mal équipées et souvent sous-financées, peinent à maintenir des positions durables face aux attaques de guérilla. Cette période a été marquée par un usage excessif de la force, des détentions arbitraires et des exécutions extrajudiciaires, qui ont contribué à alimenter la méfiance des populations civiles envers l'armée⁴¹.

Une certaine faiblesse du contrôle logistique et la corruption au sein de la chaîne de commandement militaire ont limité l'efficacité des opérations⁴². Toutefois, la **Force multinationale mixte (MNJTF)**, réactivée en 2015 sous l'égide de la **Commission du bassin du lac Tchad (CBLT)**, a permis une coordination régionale entre le Nigéria, le Tchad, le Niger, le Cameroun et le Bénin. Cette coopération a favorisé la reprise des principales zones urbaines du Borno, dont Bama, Gwoza et Dikwa, sans toutefois parvenir à neutraliser durablement les groupes armés⁴³.

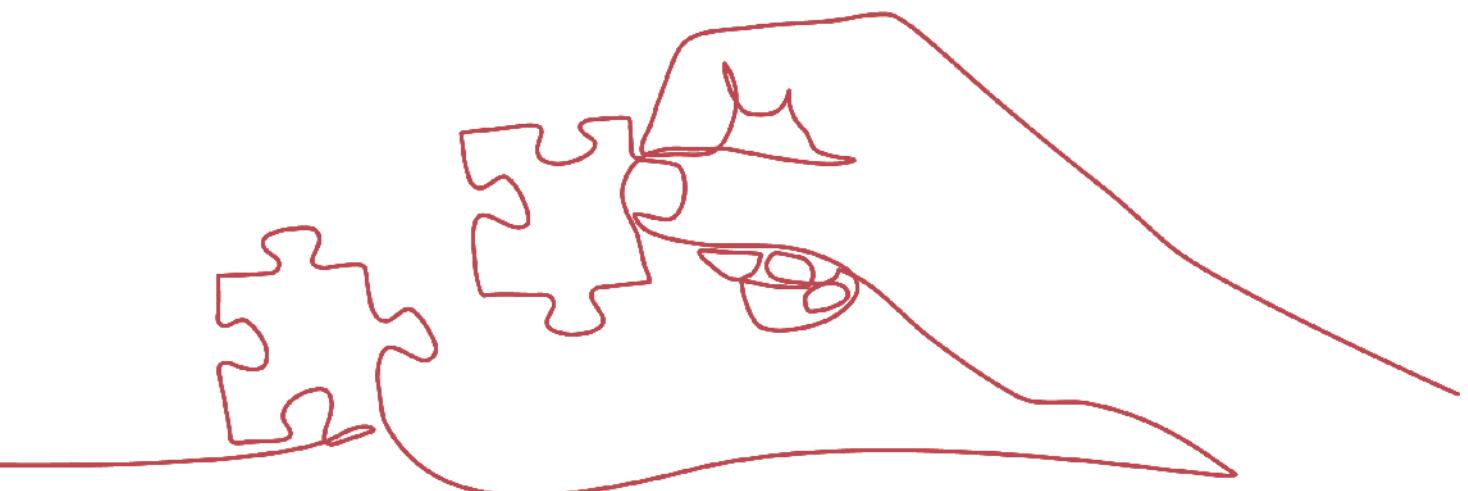
³⁹ International Crisis Group, *Curbing Violence in Nigéria (III): The Boko Haram Insurgency* (Brussels: ICG, 2014).

⁴⁰ International Crisis Group, *Boko Haram on the Back Foot?*.

⁴¹ International Crisis Group, *Facing the Challenge of the Islamic State in West Africa Province*, Africa Report No. 273.

⁴² Transparency International Defence & Security, *Weaponising Transparency: Defence Procurement Reform as a Counterterrorism Strategy in Nigéria* (London: TI, 2020).

⁴³ Amnesty International, *Stars on their shoulders: Blood on their hands: War crimes committed by the Nigérian military*, 3 juin 2015.



Une réorganisation stratégique de Lafiya Dole à Hadin Kai (2016–2024)

En 2021, le gouvernement Nigérian remplace l'opération Lafiya Dole par **Hadin Kai** (« coopération » en haoussa), traduisant une volonté de mieux articuler la réponse militaire avec les programmes civils de stabilisation et de déradicalisation⁴⁴. Cette nouvelle stratégie repose sur une décentralisation des commandements militaires, un renforcement de la coopération transfrontalière et l'intégration des **Civilian Joint Task Forces (CJTF)** – des milices d'autodéfense locales – dans les opérations de sécurisation⁴⁵.

Cependant, les **CJTF** ont été à la fois un atout et une source d'abus. Leur connaissance du terrain et leur rôle de relais communautaire ont facilité la reconquête de certaines zones rurales, mais plusieurs rapports ont documenté des violations des droits humains⁴⁶. Les difficultés de coordination entre armée régulière, CJTF et autorités locales demeurent un obstacle à la consolidation des zones dites « libérées ».

Les défis persistants de la militarisation et de la stabilisation

⁴⁴ Nigérian Army, *Statement on the Transition from Operation Lafiya Dole to Operation Hadin Kai*, 30 avril 2021.

⁴⁵ Amnesty International, *Stars on their shoulders: Blood on their hands: War crimes committed by the Nigérian military*, 3 juin 2015.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ Entretien WWoW-GRA, Maiduguri, décembre 2024.

Malgré les opérations successives, la militarisation du nord-est n'a pas permis de restaurer pleinement la sécurité ni de répondre aux causes profondes du conflit. Les faiblesses structurelles du système militaire nigérian — manque de formation, corruption, faible discipline, rotations trop rapides — continuent d'entraver les capacités opérationnelles.

Par ailleurs, la concentration des ressources sur la lutte antiterroriste a souvent marginalisé les programmes civils de stabilisation. Les acteurs humanitaires soulignent que la stratégie actuelle repose encore trop sur la coercition et pas assez sur la reconstruction ou la relance économique⁴⁷.

3

LES VIOLENCES PERPÉTRÉES À L'ENCONTRE DES POPULATIONS CIVILES

L'insurrection de Boko Haram et la réponse militaire de l'État nigérian ont eu de graves conséquences sur les populations civiles. Depuis 2009, le conflit a provoqué la mort de plus de **40 000 personnes**⁴⁸ et entraîné le déplacement de **plus de 3,9 millions** de personnes dans le nord-est du Nigéria et les pays voisins du bassin du lac Tchad⁴⁹.

Les civils ont été les principales cibles des violences : meurtres, pillages, attentats à l'aide d'engins explosifs improvisés (EEI), enlèvements, violences sexuelles et attaques contre les convois humanitaires⁵⁰. Les forces nigérianes, engagées dans la lutte contre les groupes armés, sont également accusées d'avoir commis des violations graves des droits humains, notamment des exécutions extrajudiciaires, des détentions arbitraires, des actes de torture et des violences sexuelles⁵¹.

Le déplacement forcé des populations et la militarisation des zones urbaines ont eu pour effet de vider les campagnes, laissant les zones rurales exposées aux violences et aggravant l'insécurité alimentaire. À Maiduguri et dans les Local Government Areas (LGA) environnantes, des centaines de milliers de civils vivent dans des camps de fortune.

En 2024, le gouverneur de Borno, Babagana Umara Zulum, a réaffirmé la politique de **fermeture progressive des camps de déplacés internes "formels"**, dans le but affiché de favoriser les retours dans les LGA d'origine d'ici 2026. D'après les données de l'**Organisation internationale pour les migrations (OIM)**, environ **370 000 personnes** vivaient encore dans des camps officiels en avril 2024, tandis que des milliers d'autres résidaient dans des sites informels situés à Maiduguri, Jere et Konduga⁵². Les conditions de vie y demeurent précaires : surpopulation, accès limité à l'eau, à la santé et à l'éducation, et exposition accrue aux violences sexuelles et fondées sur le genre⁵³.

L'insurrection de Boko Haram a bouleversé la vie de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants, marquée par la perte de vies humaines et de graves violations des droits fondamentaux. Parmi ces abus, les **violences sexuelles** se sont imposées comme une **tactique délibérée de guerre**. Ces crimes, souvent commis en toute impunité, laissent des séquelles profondes sur les victimes et leurs communautés, aggravant la crise humanitaire et entravant les efforts de reconstruction dans le nord-est. C'est dans ce contexte que le projet développé par WWoW en partenariat avec BSF et GRA est essentiel.

⁴⁸ Le Monde, *26 killed in Nigéria as truck drove over explosive device*, 29 avril 2025.

⁴⁹ UNHCR, *Nigéria annual results report 2024. United Nations High Commissioner for Refugees*, mai 2024.

⁵⁰ Nigéria Watch, Index, 2025.

⁵¹ CPI, *The Office of the Prosecutor, Report on preliminary examination activities 2019*, 2019. The Office of the Prosecutor.

⁵² IOM, *Le dilemme des déplacés dans le nord-est du Nigéria*, 2023. Le dilemme des déplacés dans le nord-est du Nigéria | IOM Storyteller.

⁵³ Entretien WWoW-GRA, Maiduguri, décembre 2024.

4

QUALIFICATION JURIDIQUE DES CONFLITS AU NORD-EST DU NIGÉRIA

Les violences dans le nord-est du Nigéria, principalement dans l'État de Borno, relèvent du cadre du droit international humanitaire (DIH) applicable aux conflits armés non internationaux (CANI), complété par le droit international des droits de l'homme (DIDH) et, s'agissant de la responsabilité pénale individuelle, par le droit international pénal.

La qualification de l'existence d'un conflit dépend de deux critères cumulatifs : (i) un niveau d'intensité des violences dépassant les troubles et tensions internes, et (ii) l'existence de groupes armés non étatiques suffisamment organisés (structure de commandement, capacité d'opérations soutenues)⁵⁴.

À la lumière de ces critères, il apparaît que plusieurs CANI distincts coexistent dans le nord-est :

- Un CANI opposant les forces gouvernementales à Boko Haram (JAS)⁵⁵
- Un autre opposant ces mêmes forces à la Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique (ISWAP/EIAO)⁵⁶
- Depuis 2023—un CANI séparé entre JAS et ISWAP lorsque les affrontements entre ces deux groupes atteignent les seuils requis d'intensité et d'organisation⁵⁷.

Cette lecture n'affecte pas la nature « interne » des conflits, même en présence de la Force multinationale mixte (MNJTF) agissant en soutien au Nigéria dans le bassin du lac Tchad.³

Dans le cadre des conflits armés non internationaux identifiés dans le nord-est du Nigéria, les **règles minimales du droit international humanitaire (DIH)** s'appliquent de plein droit, conformément à **l'article 3 commun aux quatre Conventions de Genève de 1949**. Cet article impose à toutes les parties au conflit — qu'elles soient étatiques ou non étatiques — de traiter humainement les personnes ne participant pas ou plus directement aux hostilités. Il interdit notamment le meurtre, la torture, les traitements cruels, les atteintes à la dignité personnelle, la prise d'otages et les condamnations prononcées sans garanties judiciaires⁵⁸.

⁵⁴ ICRC, « How is the term “armed conflict” defined in international humanitarian law? » (Opinion Paper), 2008.

⁵⁵ RULAC, (2023), “Non-International Armed conflicts in Nigeria”, consulté le 16/12/241, Non-International Armed Conflicts in Nigeria | Rulac

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ ICRC, « How is the term “armed conflict” defined in international humanitarian law? » (Opinion Paper), 2008.



Ces garanties fondamentales sont complétées par le **Protocole additionnel II de 1977**, applicable aux conflits armés non internationaux opposant des forces armées étatiques à des groupes armés organisés exerçant un contrôle territorial suffisant pour mener des opérations militaires continues et coordonnées. Le Nigéria est partie aux quatre Conventions de Genève de 1949 et à leurs deux Protocoles additionnels de 1977, ce qui engage l'État et ses forces armées à respecter ces instruments. Par conséquent, les unités opérant sous son autorité, notamment la **Civilian Joint Task Force (CJTF)** — sont également tenues de se conformer au DIH et peuvent être tenues pour responsables en cas de violations graves.

De leur côté, les groupes armés non étatiques tels que **Boko Haram (JAS)** et **l'État islamique en Afrique de l'Ouest (ISWAP/EIAO)** sont également liés par les dispositions de l'article 3 commun et des règles coutumières du DIH. Leur niveau d'organisation, leur commandement structuré et leur contrôle effectif de certaines zones du territoire justifient l'application de ces obligations, comme le rappellent le CICR et RULAC.

En outre, le **droit international des droits de l'homme (DIDH)** demeure applicable en toutes circonstances, y compris en situation de conflit armé. L'État nigérian conserve une obligation positive de prévenir, d'enquêter et de sanctionner les violations des droits de l'Homme, notamment les violences sexuelles.

Je suis...

... un professionnel disposant d'une expérience significative dans les domaines de l'humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix, avec une expertise particulière en analyse des conflits et en recherche dans des contextes affectés par des crises prolongées. J'ai travaillé pendant plusieurs années dans le nord-est du Nigéria et j'ai conduit des analyses et des travaux de recherche portant sur la dynamique de l'insurrection de Boko Haram.

Sur la base de votre expertise, pourriez-vous expliquer quelles factions sont actuellement actives dans l'État de Borno en 2024-2025, et où elles opèrent ? Quels changements récents avez-vous observés (par exemple, la scission entre le JAS et l'ISWAP, les alliances locales, les changements dans le contrôle territorial) ?

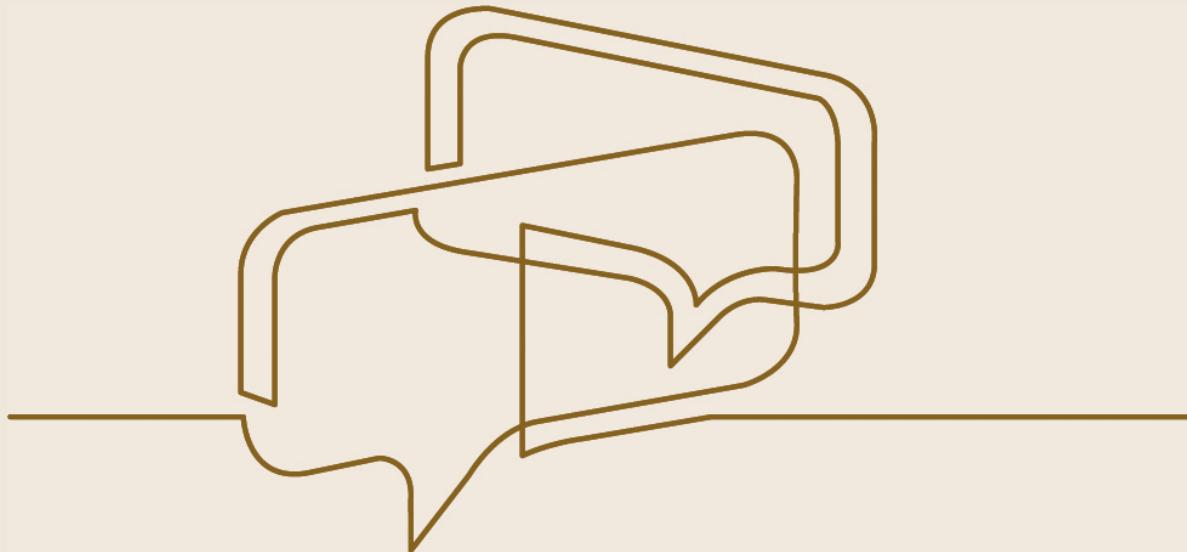
Après la mort de Shekau, le chef de la faction JAS, son groupe a subi un important revers en raison de difficultés liées au commandement et à la logistique. Ces problèmes ont entraîné une vague de redditions et d'inscriptions dans des programmes de réhabilitation et de réintégration. De même, la faction ISWAP a connu des difficultés similaires sur les plans du leadership et de la logistique, ce qui a affaibli sa capacité à mener des attaques efficaces contre les forces gouvernementales. Cela a également conduit un nombre significatif de membres de l'ISWAP à se rendre et à intégrer les programmes de réhabilitation.

Cependant, ces progrès furent de courte durée. De nombreux ex-combattants réhabilités ont fui à nouveau vers la brousse pour retrouver leurs camarades, et certains ont repris leurs activités d'intimidation envers les civils innocents. Récemment, l'instabilité dans les États du Sahel a poussé des combattants — en particulier ceux de la faction ISWAP — qui s'étaient réfugiés au Niger, au Mali et dans certaines régions du Burkina Faso, à se regrouper. Parmi eux figurent d'anciens combattants réhabilités qui n'ont pas pu rester dans les communautés d'intégration et ont cherché à regagner en force pour frapper de nouveau.

Leurs récentes attaques ont principalement visé à se réapprovisionner en ciblant et en prenant d'assaut des bases militaires afin de s'emparer d'armes et de munitions. Ils ont adopté une stratégie de diversion consistant à attaquer des communautés civiles pour provoquer une réaction du gouvernement, rendant ainsi les bases militaires plus vulnérables aux raids et aux pillages.

Depuis 2024, les attaques menées par des groupes armés ont repris. D'après votre expérience, quelles ont été les conséquences pour les civils dans l'État de Borno ? Quels types d'attaques sont les plus fréquents ? Certaines populations sont-elles particulièrement visées ? Et observe-t-on des schémas de violence similaires, notamment le recours généralisé à la violence sexuelle et fondée sur le genre comme arme de guerre ?

En effet, les attaques se sont récemment intensifiées, les bases militaires constituant les principales cibles. Cependant, les populations civiles sont souvent utilisées comme diversion afin de détourner l'attention des forces armées. Parallèlement, certaines préoccupations croissantes, moins médiatisées, suscitent de l'inquiétude, notamment les enlèvements contre rançon, qui touchent de plus en plus les communautés situées à Maiduguri et dans les environs de Jere. Cette tactique est également employée pour mobiliser des ressources destinées à renforcer et à soutenir les combattants.



Les conséquences pour les civils demeurent graves : meurtres indiscriminés, enlèvements, pertes financières, ainsi que violences physiques et, dans certains cas, sexuelles, dont certaines ne sont pas signalées. Les communautés qui étaient revenues sont à nouveau déplacées, et de nouvelles vagues de déplacements internes se produisent, en particulier dans les zones de Marte, Magumeri et Nganaram.

En outre, certaines femmes associées à des combattants choisissent volontairement de retourner dans la brousse pour les rejoindre, notamment celles qui ont subi la stigmatisation au sein des communautés de réintégration. La stratégie récemment adoptée par les combattants montre un léger changement par rapport aux schémas précédents : cette fois, ils semblent mobiliser leurs ressources de manière plus délibérée, avec des attaques de plus en plus ciblées sur les installations militaires.

À l'heure actuelle, on ne constate pas d'utilisation prononcée de la violence sexuelle et sexiste (VSS) comme arme de guerre, mais il semble y avoir une augmentation de l'exploitation sexuelle, en particulier l'échange de relations sexuelles contre des ressources parmi les populations déplacées.

Selon vous, comment l'armée nigériane adapte-t-elle ses opérations aux tactiques actuelles de Boko Haram/ISWAP ? Dans quelle mesure pensez-vous que la sécurité et la protection des civils, y compris la prévention des violences sexuelles liées à la guerre, sont efficacement intégrées dans leur réponse ?

Je ne pense pas que l'armée s'adapte efficacement à cette nouvelle stratégie, car des attaques similaires ne devraient pas se reproduire avec un même niveau de réussite pour les groupes assaillants. Bien que les forces gouvernementales demeurent engagées dans la protection des civils, elles semblent s'appuyer sur des tactiques dépassées, ce qui continue de les placer en position de faiblesse.

Il n'existe que peu ou pas d'efforts visibles visant à prévenir les violences sexuelles liées aux conflits (CRSV) ou à intégrer ces préoccupations dans des mesures de sécurité plus larges. En réalité, bien qu'elles soient les principales cibles, les forces gouvernementales n'ont pas démontré l'existence d'une stratégie de défense efficace. Elles continuent plutôt de s'appuyer sur la propagande, en revendiquant des victoires, alors qu'en pratique, de plus en plus de civils revenus dans leurs communautés sont à nouveau déplacés à plusieurs reprises.

Les opérations « Safe Corridor », le camp de Bulumkutu et autres initiatives similaires qui ont pour objectif la réhabilitation; à votre avis, ces mesures réduisent-elles réellement les risques sécuritaires ? Facilitent-elles la réconciliation communautaire ou créent-elles de nouvelles tensions ?

Non, l'opération manque d'un engagement et d'une implication suffisantes des communautés dans le processus, ce qui a miné sa crédibilité auprès des populations locales. De nombreuses communautés estiment que les victimes ne bénéficient pas d'un soutien adéquat, tandis que les auteurs semblent bénéficier d'un traitement préférentiel. Il existe une perception largement répandue selon laquelle les ex-combattants sont favorisés par le gouvernement dans le cadre de l'opération « Safe Corridor », tandis que les communautés sont contraintes d'accepter des combattants soi-disant « repentis », dont beaucoup ne semblent pas avoir véritablement renoncé à la violence, en particulier à la lumière des cas récents où d'anciens combattants sont retournés dans la brousse pour rejoindre leurs anciens groupes.

En bref, à mon avis, l'opération « Safe Corridor » n'a pas réussi à faciliter une réconciliation communautaire efficace.

BIBLIOGRAPHIE

1. ARTICLES ACADÉMIQUES

- Christ, K. (2022, April 5). *Gender and terror: Boko Haram and the abuse of women in Nigeria*. *Georgetown Journal of International Affairs*.
 <https://www.georgetownjournalofinternationalaffairs.org>
- Hiribarren, V. (2015). L'héritage spatial de l'Indirect Rule au Nigéria. *Hérodote*, 159, 13–26.
- Suberu, R. T. (2022). *Ethnic inequality, the federal character principle, and reform of Nigeria's presidential federalism* (Working Paper No. 2022/113). UNU-WIDER.

2. RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS

- Amnesty International (2015, June 3). *Stars on their shoulders: Blood on their hands: War crimes committed by the Nigerian military*.
 <https://www.amnesty.org/en/documents/afr44/1657/2015/en/>
- International Crisis Group. (2014). *Curbing violence in Nigeria (II): The Boko Haram insurgency*. Brussels: ICG.
 <https://www.crisisgroup.org/africa/Nig%C3%A9ria/216-curbing-violence-Nig%C3%A9ria-ii-boko-haram-insurgency>
- International Crisis Group. (2022). *JAS vs. ISWAP: War between Boko Haram splinters*. Brussels: International Crisis Group.
 <https://www.crisisgroup.org/africa/west-africa/Nig%C3%A9ria/b196-jas-vs-iswap-war-boko-haram-splinters>
- International Crisis Group. (n.d.). *Boko Haram on the back foot?*
 <https://www.crisisgroup.org/africa/west-africa/Nig%C3%A9ria/boko-haram-back-foot>
- IOM. (2023). *Le dilemme des déplacés dans le nord-est du Nigéria*.
 <https://www.iom.int/news/le-dilemme-des-deplaces-dans-le-nord-est-du-nigeria>
- Nigéria Watch. (2025). *Index*.
 <https://www.Nigeriawatch.org/index.php?urlaction=evtList&page=1>
- OCDE/SWAC. (2020). *The geography of conflict in North and West Africa*. Paris: OECD Publishing.
- UNHCR. (2024). *Nigeria annual results report 2024*. United Nations High Commissioner for Refugees.
 <https://www.unhcr.org/sites/default/files/2025-06/Nig%C3%A9ria%20ARR%202024.pdf>
- United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA). (2024). *Nigeria Humanitarian Response Plan 2024*. New York: United Nations.
 <https://www.unocha.org/publications/report/Nig%C3%A9ria/Nig%C3%A9ria-humanitarian-response-plan-2024>
- United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA). (2025, May). *Nigeria: Borno, Adamawa and Yobe (BAY) States –Situation Report*.

3. LOIS, CONSTITUTIONS ET RÉSOLUTIONS

- Constitution of the Federal Republic of Nigeria. (1999).
 <https://Nigeriarights.gov.ng/files/constitution.pdf>
- Federal Republic of Nigeria. (2015). *Violence Against Persons (Prohibition) Act*. Abuja: Federal Government.
 <https://fida.org.ng/wp-content/uploads/2020/09/Violence-Against-Persons-Prohibition-Act-2015-1.pdf>

- Federal Republic of Nigeria. (2022). *Terrorism (Prevention and Prohibition) Act*. Abuja: Government Printer.
 <https://drive.google.com/file/d/1LehOSLGbs5am6waPwBvKYAozbA4EwCNR/view?pli=1>
- United Nations Security Council. (2004, October 8). *Resolution 1566, S/RES/1566*.
 [https://docs.un.org/en/S/RES/1566%20\(2004\)](https://docs.un.org/en/S/RES/1566%20(2004))

4. RAPPORTS ET GUIDES ONU

- United Nations. (2020). *Handbook for United Nations Field Missions on Preventing and Responding to Conflict-Related Sexual Violence*. New York: United Nations.
- United Nations Security Council. (2024, April). *Report of the Secretary-General on Conflict-Related Sexual Violence (S/2024/292)*.
 <https://undocs.org/en/S/2024/292>
- UNIDIR. (2025). *Reconsidering common conceptions around sexual violence in conflict contexts: Evidence from North-West of Nigeria, the Lake Chad Basin and Colombia*. Geneva: UNIDIR.
 https://unidir.org/wp-content/uploads/2025/07/UNIDIR_Reconsidering-Common-Conceptions-Around-Sexual-Violence-in-Conflict-Contexts-Evidence-from-North-West-of-Nig%C3%A9ria-the-Lake-Chad-Basin-and-Colombia.pdf
- United Nations. (2025). *CEDAW/C/NGA/IR/1: Rapport sur l'enquête concernant le Nigéria menée en vertu de l'article 8 du Protocole facultatif à la CEDAW*. New York: UN.
 <https://docs.un.org/en/CEDAW/C/NGA/IR/1?direct=true>

5. PRESSE ET MÉDIAS

- Afrique XXI. (2024, August 13). Au Nigéria, la guerre du Biafra tue presque autant que Boko Haram.
- Le Monde. (2025, April 29). 26 killed in Nigeria as truck drove over explosive device.
 https://www.lemonde.fr/en/le-monde-africa/article/2025/04/29/26-killed-in-Nig%C3%A9ria-as-truck-drove-over-ied_6740716_124.html

6. ORGANISATIONS ET DOCUMENTS DIVERS

- Baker McKenzie. (2025). *Fighting Domestic Violence - Nigeria, Section 1: Legal Provisions*.
 <https://resourcehub.bakermckenzie.com/en/resources/fighting-domestic-violence/africa/Nig%C3%A9ria/topics/1legal-provisions>
- ICRC. (2008). *How is the term "armed conflict" defined in international humanitarian law?* (Opinion Paper).
- ICRC. (n.d.). *Handbook for Parliamentarians No. 25: International Humanitarian Law*.
 https://www.icrc.org/sites/default/files/document/file_list/en_-_handbook_humanitarian_law_-_web.pdf
- RULAC. (2023). *Non-International Armed Conflicts in Nigeria*.
 <https://www.rulac.org/conflict/nigeria>
- Transparency International Defence & Security. (2020). *Weaponising Transparency: Defence Procurement Reform as a Counterterrorism Strategy in Nigeria*. London: TI.

Auteurs :

Maïc Lesouef
Arthur Carle
Léa Darves Bornoz
Léa-Rose Stoian Urbano

Selecture :

Manna Delaroche
Perrine Chaffois
Mudhafar Tawfeeq

Supervision :

Céline Bardet

Conception graphique :
Jessica Richer

WE ARE NOT WEAPONS OF WAR

www.notaweaponofwar.org

